

[Text]

commission. He has accepted appointment to the Trial Division of the Federal Court of Canada. And there are two appointees from Quebec, Mr. Max Teitelbaum and . . . The other I have forgotten. Mr. Vandor has the name of our other appointee.

So those three positions have been filled, and this should help in the problem you mention there. But I will have to check to see whether there is still a backlog on unemployment insurance appeals. The other appointee was Mr. Bertrand Lacombe, from Montreal I believe. So those three positions are now filled and this should be a help.

The Chairman: Mr. Robinson.

Mr. Robinson: Thank you, Mr. Chairman. I would like to welcome the Minister back before this particular committee. We always look forward to his presence before any committee of the House.

Just following up on the Minister's last announcement, could the Minister enlighten us as to whether or not the appointee from Newfoundland had been politically active in the Conservative Party?

Mr. Crosbie: I regret, Mr. Chairman, to report that he had not.

Mr. Robinson: He had not.

Mr. Crosbie: As you know, these things do not matter to me. They are of no consequence to me. I just happen to know because Newfoundland is small enough to know. I would never have inquired.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, one of the reasons I asked that question is because it was indicated in the report that was prepared by the Canadian Bar Association committee on the appointment of judges that in fact in the Province of Newfoundland political favouritism has been a significant although not a dominant consideration, as well as in Alberta, Manitoba and Ontario, and that in New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island and Saskatchewan political favouritism has been a dominant consideration in the appointment of judges by the federal government and that in fact most appointees have been active supporters of the party in power.

I would like to ask the Minister, since we are dealing with a bill here that relates to judicial compensation and the Minister has referred to the record of appointments of his government to date, what early action he intends to take with respect to the very serious criticisms made by the Canadian Bar Association as to the current appointment process.

Mr. Crosbie: I do not think the Canadian Bar Association made very serious criticisms of the process. In their report they suggested that the process could be improved, and I am certainly a believer in that; I think the process can be improved. As a matter of fact, the Prime Minister has directed me or requested me to review the process in light of the Canadian Bar Association's report generally; I am not going to restrict myself to their report, but their report will certainly be

[Translation]

qui a d'ailleurs tout dernièrement été le conseiller juridique de la Commission d'enquête sur l'Ocean Ranger. Il a accepté ce poste à la Division de première instance de la Cour fédérale du Canada. Nous avons également nommé deux avocats du Québec, M. Max Teitelbaum et . . . j'ai oublié le nom de l'autre. M. Vandor pourrait vous le donner.

Ces trois postes ont donc été comblés, ce qui devrait aider à résoudre votre problème. Je vais de toute façon devoir vérifier si le rôle des appels en matière d'assurance-chômage est toujours encombré. L'autre personne en question est M. Bertrand Lacombe de Montréal, je crois. Ces trois postes ont donc été comblés, ce qui devrait améliorer les choses.

Le président: Monsieur Robinson.

M. Robinson: Merci, monsieur le président. J'aimerais une nouvelle fois souhaiter la bienvenue au ministre à notre Comité. Nous sommes toujours très heureux de le recevoir en comité.

Pour en revenir à ce que vient d'annoncer le ministre, celui-ci pourrait-il nous dire si le juge de Terre-Neuve était un militant du Parti conservateur?

M. Crosbie: Je le déplore, monsieur le président, mais non.

M. Robinson: Non.

M. Crosbie: Comme vous le savez, c'est quelque chose qui m'importe peu. Cela n'a aucune importance pour moi. Mais quoi qu'il en soit, je le sais, parce que Terre-Neuve n'est pas très grande, mais je ne me serais jamais posé la question.

M. Robinson: Monsieur le président, si j'ai posé cette question c'est parce que le rapport du Comité de l'Association du barreau canadien sur la nomination des juges signale de fait qu'à Terre-Neuve, le favoritisme politique a toujours été un facteur important, quoique non déterminant, comme d'ailleurs en Alberta, au Manitoba et en Ontario, et qu'au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan, ce même favoritisme politique a toujours été un facteur dominant pour la nomination des juges par le gouvernement fédéral, à tel point que la plupart des personnes nommées étaient des militants ou des sympathisants du parti au pouvoir.

J'aimerais donc demander au ministre, puisque nous traitons ici d'un projet de loi portant sur l'indemnisation des magistrats et puisque le ministre nous a parlé à cette occasion des nominations effectuées jusqu'à présent par son gouvernement, ce qu'il entend faire dans l'immédiat pour répondre à ces critiques très graves formulées par l'Association du barreau canadien.

M. Crosbie: Je ne crois pas que l'Association du barreau canadien ait vraiment critiqué cette procédure. Son rapport préconisait une amélioration, et j'y souscris volontiers. En fait le Premier ministre m'a chargé de revoir la procédure à la lumière de ce rapport. Je n'ai pas l'intention de me limiter à ses recommandations, mais j'en tiendrai compte. Durant les prochains mois je consulterai donc les procureurs généraux et la magistrature des provinces ainsi que les autres intéressés